

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 14 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Dominique FRÊLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10	PRESENTS : Dominique FRÊLON ; Gladys MORVAN ; Etienne DROUOT ; Claudette BARRAULT ; Charlie FOUQUET ; Michel GABILLON ; Elodie LETURGEON ; Viviane VINCELET ; Nadège GODEFROY, Nicolas LOUAULT.
Nombre de conseillers présents : 10	Conseillers ayant donné pouvoir : Excusés : néant
Date de convocation du Conseil Municipal : 07/05/2024	Absents : néant lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Gladys MORVAN est élue secrétaire de séance.

Le précédent compte rendu du 8 avril 2024 a été est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 018/2024 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 DU BUDGET COMMUNAL
DES INVESTISSEMENTS 2024**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1, L. 2313-1 et suivants ;

VU la délibération municipale n° 2024-013 du 8 avril 2024 relatif au vote du budget primitif Commune pour l'exercice 2024 ;

Vu l'accord des subventions octroyées au titre de la DETR,

Vu les crédits budgétaires insuffisants au titre des investissements,

Vu le budget primitif Commune 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal ;

CONSIDERANT la nécessité de respecter l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes, il convient de procéder aux modifications suivantes :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Section INVESTISSEMENT

Compte ou opérati	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	augmentation
CHAP 16-1641 (prê			65000€	
CHAP13-Compte 1323FDSR				4462.00€
CHAP13-Compte 13361-DETR				7268.00€
OP141-2157 Fourch	1000.00€			
OP 148-2151 Plateforme		5030.00€		
OP163-2132 ACHA MAISON	60000.00€			
OP162-2138 KIT TOILETTE		11700.00€		
OP161-212 Court d tennis	9000.00€			
Total	70000.00€	16730.00€	65000€	11730.00€

Section FONCTIONNEMENT

Compte ou opérati	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	augmentation
Total	0€	0€	0€	0€

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider la décision modificative du budget primitif.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 019/2024 : RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

* D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100€

Pour rappel, le seuil fixé par délibération du conseil municipal ne peut être supérieur au seuil de 100 € fixé par le décret n° 2023-523.

Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

DELIBERATION N° 020/2024 : DELIBERATION PORTANT ADHESION AU SERVICE COMMUN ENERGIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LOCHES SUD TOURAINE

Afin d'aider les collectivités à améliorer l'efficacité énergétique de leur patrimoine, la Communauté de communes Loches Sud Touraine propose de mettre en place un dispositif de Conseil en énergie mutualisé entre la Communauté de communes et les communes intéressées.

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment l'article L 5211-4-2 relatif au service commun non lié à une compétence transférée.

Il est proposé la création d'un service commun énergie dont les missions sont les suivantes :

- Accompagnement à la maîtrise de l'énergie du patrimoine communal existant ;
- Accompagnement dans la mise en œuvre d'une politique énergétique maîtrisée ;
- Animation et sensibilisation.

A sa création, au 1^{er} juillet 2024, le service commun sera composé d'1,2 ETP (équivalent temps plein).

Considérant que ce même article du CGCT prévoit qu'une convention fixe les modalités de cette mise en commun. Ainsi, une convention entre la communauté de communes Loches Sud Touraine et chaque commune précise le champ d'application, les missions respectives de la commune et du service commun et les modalités financières.

L'adhésion emporte un engagement ferme de la commune pour 3 ans, à partir du 01/07/2024.

La cotisation annuelle N au service commun Energie est fixée par délibération du bureau communautaire chaque début d'année N+1. Pour le second semestre 2024, elle est arrêtée à 0.40 € TTC/habitant de la commune (source population INSEE).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour une année compétente, le coût est estimé à 0.80 € TTC/habitant. La cotisation annuelle sera appelée au cours du premier trimestre de l'année N+1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide neuf voix et une abstention :

- d'approuver l'adhésion de la commune au service commun énergie de la communauté de communes Loches Sud Touraine
- d'autoriser le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération et tout document y afférent ;
- de nommer M. Etienne DROUOT comme élu « énergie » référent du service commun et participant à son comité de pilotage

DELIBERATION N° 021/2024 : DELIBERATION DU NOMS DE VOIES (SALLE DES FÊTES-CARRIERES RTE DU GRAND PRESSIGNY)

Monsieur

Le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, les noms à donner aux voies conduisant :

- à la salle des fêtes de la commune
- aux anciennes carrières accès route du Grand-Pressigny.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

- de valider les noms attribués aux voies communales et privée ouverte à la circulation.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de nommer les dénominations suivantes :
 - ✓ 1 LES CARRIERES
 - ✓ 1 IMPASSE DES COMPAGNONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 022/2024 : DELIBERATION INDEMNISATION DE M. HATFIELD LEON

M. Léon HATFIELD, au lycée THÉRÈSE PLANIOL en classe de 3^{ème} prépa-métiers, a effectué un stage au sein de notre service technique du 2 au 5 avril 2024.

Monsieur le Maire souhaite récompenser M. HATFIELD au vu de son implication dans notre commune durant cette période.

Au vu du temps et du travail fourni, M. Dominique FRÉLON, Maire, propose de remercier M. HATFIELD en lui attribuant une gratification de 50 euros pour la semaine de stage qu'il a effectué dans notre commune.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder la somme de 50 euros à M. Léon HATFIEL pour la période de stage réalisée.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6 Questions diverses :

6.1 Préparation de la réunion publique se situera dans la cour de la salle communale le 31 mai 2024 à 19 Heures. Les sujets abordés seront :

- Création de l'Impasse des compagnons et du lieu-dit des carrières de plus préciser qu'un numéro sera mis pour les lieux dits où il y a un seul habitant.
- Travaux sur la ligne électrique (Etienne)
- Travaux du réseau d'eau (Etienne)
- Faire un point sur le déploiement de la fibre (Dominique)
- Cimetière (Dominique)
- Les toilettes publiques (Etienne)
- Etude pour rénovation de la salle des fêtes
- Aménagement bar (projet de logement)
- Plan de sauvegarde communal (Elodie)
- Ecole et garderie (Gladys)
- ADMR (Viviane -Nadège)
- Parler du site internet de la commune (Gladys)
- Containers : groupement de poubelle
- Routes
- Agenda des manifestations
- Chorale au Chatelier : Noël
- Présentation du boulanger MR LEDEY
- Appel aux photos pour le prochain bulletin municipal

6.2 Sirène ne pas oublier de la mettre chaque mercredi du mois

6.3 Election Européenne le 9 JUIN

- Soit 4 séances de 2H30 ou 3 séances 3H30 (choix 1 retenu)
- 8H-10H30 (Dominique-Charlie-Nicolas)
- 10H30-13H (Gladys-Claudette-Michel)
- 13H00-15H30. (Nadège-Viviane+1)
- 15H00-18H00 (Etienne+2)
-

6.4 Vente de chemins : Pour rappel une enquête publique sera faite pour le chemin demandé par Mr HENOT. A cette occasion, Mr Le Maire propose d'étudier s'il n'y a pas d'autres chemins qui pourraient être également vendus.

- Tous les ans, l'entretien des chemins communaux a un coût. Mr Le Maire propose de vendre certains qui n'ont pas d'issue. A la royauté un chemin passe entre deux habitations et est sans issue.
- Une étude permettrait de rassembler l'ensemble des chemins relevés pour une enquête publique unique.

6.5 Etude Borne WIFI publique

- Matériel fourni par Fibre Val de Loire Touraine, installé par un privé. Cette installation permettrait aux touristes et itinérants d'obtenir un accès internet gratuit sur la place de la Mairie et la place de l'Union. L'installation serait gratuite et un abonnement de 130 euros par an serait demandé. Possibilité de paramétrer les horaires d'accès pour éviter les débordements. L'idée de relier cette borne au système des casiers est à l'étude. Celle-ci permettrait de réduire les coûts d'abonnements par l'achat d'un répéteur.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Voir avec les communes extérieures le résultat de la mise en place de ce mode de réseau.

6.6 PROJET

- Les réparations des bâtiments vont être réalisées : le préau (dé-moussage, gouttières, faitage, entretien ...), la salle paroissiale, le lavoir (montant total environ 5000€).
- La route des Lodins jusqu'aux Grandes Maisons : 23502€ HT.
- Les emplacements containers.
- Les toilettes publiques.
- La rénovation du terrain de tennis sera reportée en 2025
- Le bâtiment de la gare : à réfléchir.
- Le jeu enfant sera acheté et ceux existants vont être contrôlés.
- Les fourches du tracteur pour pouvoir emmener les palettes pourront peut-être achetées cette année.

6.7 Les composteurs communaux : La Communauté de Communes Loches Sud Touraine a procédé à leurs installations le 02/05/2024. Mr CRON Romain en est le référent. Seules les personnes inscrites peuvent s'en servir.

6.8 Pour information un rendez-vous le 14/05/2024 avec le service d'assainissement et l'entreprise VERNAT confirme les travaux pour de la ROYAUTE jusqu'au centre bourg. Les dates sont de fin juin ou début juillet jusqu'à septembre. De gros travaux : vannes de coupure - compteur général.

6.9 Chorale pour Noel le 24 décembre au Chatelier organisée par Mme Hélène DRIVE qui demande à la commune de faire un verre de l'amitié, piano fourni par Mr LEMAISTRE - gratuité du spectacle. Etienne se propose pour aider.

6.10 La commission culture du Petit Pressigny nous a contactés pour une expo photos dans le village : rendez-vous le 22/05.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÊLON, Maire		Nadège GODEFROY, Conseillère	
Gladys MORVAN, 2e adjointe		Michel GABILLON, Conseiller	
Etienne DROUOT, Conseiller		Charlie FOUQUET, Conseiller	
Viviane VINCELET, Conseillère		Nicolas LOUAULT, Conseiller	
Claudette BARRAULT, Conseillère			
Elodie LETURGEON, Conseillère			